

FORMULAIRE DE DÉPÔT DE PROJET ÉTUDIANT ET PÉDAGOGIQUE

BUDGET

REVENUS	
Activités d'autofinancement (Exemples : souper spaghetti, vente de chocolats)	
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
Total activités d'autofinancement :	
Mise de fonds des participants	
Contribution du département	
Autres contributions soit d'une direction ou d'un service (Exemples : Direction adjointe à la vie étudiante et communautaire (DAVEC), Association générale des étudiants (AGE), autres services)	
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
Total des autres contributions :	
Autres sources de revenus (Exemples : commanditaires, subventions)	
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
Total autres sources :	
Montant demandé à la Fondation du Cégep de Trois-Rivières	
* TOTAL DES REVENUS :	

** DÉPENSES (TAXES EXCLUES)	
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	
* TOTAL DES DÉPENSES :	

*** Si les revenus sont plus élevés que les dépenses, aucune aide ne sera remise par la Fondation.**

**** Les pièces justificatives seront demandées avant le paiement, considérant que le Cégep récupère un certain pourcentage des taxes assujetties.**

FORMULAIRE DE DÉPÔT DE PROJET ÉTUDIANT ET PÉDAGOGIQUE

AU CAS OÙ LE PROJET EST ACCEPTÉ, INSCRIVEZ LE COMPTE DE REVENUS DU CÉGEP :	
Compte de revenus (000-0000-00-000) :	
Les sommes seront remises au Cégep de Trois-Rivières dans le compte de revenus indiqué. En aucun cas les sommes ne seront remises au nom d'un individu.	

ENGAGEMENT
- Remplir et transmettre le rapport d'activité à la fin de l'activité ou du projet avec quelques photos en format image; - Remettre les sommes allouées par la Fondation si l'activité ou le projet est annulé.

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets et que je suis la personne autorisée à signer.

Prénom et nom de famille de la personne autorisée à signer

Date

Svp, veuillez retourner votre formulaire dûment rempli et signé à fondation@cegeptr.qc.ca.

CRITÈRES D'ADMISSION
- Démontrer que le projet est pour la communauté étudiante ou fait par la communauté étudiante; - Les projets ou initiatives qui ont une incidence positive sur la réussite, la perception du milieu de vie, l'expérience étudiante et la formation des étudiantes et étudiants auront priorité; - Les projets novateurs ayant une incidence positive sur le rayonnement du collège et sur la formation dispensée, sur la recherche disciplinaire, pédagogique, technologique ou scientifique auront également priorité; - Les projets soumis devront démontrer clairement qu'ils contribuent à la réussite éducative de l'étudiante et l'étudiant et/ou au développement intégral de la personne ou du milieu; - Le projet doit être complémentaire aux activités propres à l'enseignement et démontrer un volet pédagogique. PRENDRE EN CONSIDÉRATION QU'AUCUN FRAIS DE REPAS NE SERA COUVERT PAR LA FONDATION; - Les étudiantes et les étudiants qui souhaitent présenter des projets dans cette catégorie devraient avoir complété une session d'études lors de la réalisation du projet; - Présentation d'un budget équilibré et réaliste; - Doit impliquer plus d'un individu; - Doit démontrer en quoi le projet aura une incidence sur le sentiment d'appartenance; - Être conforme à la mission et aux orientations de la Fondation et du collège; - Doit idéalement être issue d'une collaboration du personnel et des étudiantes et étudiants; - Transparence du projet; - Visibilité du projet et rayonnement de la Fondation et du collège; - Qualité du dossier présenté; - Pas d'élément discriminatoire, diffamatoire ou de nature religieuse; - Démontrer que la Fondation n'est pas la seule source de financement et que des efforts ont été faits pour la recherche de financement, et ce, dans le respect des diverses politiques et règlements qui existent au collège.

N.B. L'absence de l'un des critères ne constitue pas nécessairement une inadmissibilité du projet.